DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2018/1219 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 23 août 2018

portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et abrogeant la décision (PESC) 2017/2432 (EUNAVFOR MED/1/2018)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) ([1]), et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2015/778, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération EUNAVFOR MED opération SOPHIA (ci-après dénommé «commandant de la force de l'Union européenne»).

(2) Le 13 décembre 2017, le COPS a adopté la décision (PESC) 2017/2432 ([2]) portant nomination du vice-amiral (LH) Alberto MAFFEIS en tant que commandant de la force de l'Union européenne.

(3) Le commandant de l'opération de l'Union européenne a recommandé de nommer le vice-amiral (LH) Stefano TURCHETTO afin de succéder au vice-amiral (LH) Alberto MAFFEIS en tant que nouveau commandant de la force de l'Union européenne à partir du 13 septembre 2018.

(4) Le 16 juillet 2018, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé cette recommandation.

(5) Une décision portant nomination du vice-amiral (LH) Stefano TURCHETTO devrait être prise et il convient d'abroger la décision (PESC) 2017/2432.

(6) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral (LH) Stefano TURCHETTO est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) à partir du 13 septembre 2018.

Article 2

La décision (PESC) 2017/2432 est abrogée.

([1]) JO L 122 du 19.5.2015, p. 31.
([2]) Décision (PESC) 2017/2432 du Comité politique et de sécurité du 13 décembre 2017 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et abrogeant la décision (PESC) 2017/1534 (EUNAVFOR MED/3/2017) (JO L 344 du 23.12.2017, p. 20).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 13 septembre 2018.

Fait à Bruxelles, le 23 août 2018.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
W. STEVENS